

L'asbl Espace Rencontres Hainaut



Pour maintenir
le lien enfants parents

cahier n° **40-41**

**L'asbl
Espace Rencontres Hainaut**

**Pour maintenir le lien enfants
parents**

Cahier n°40-41

**Laboratoire des innovations
sociales**

www.labiso.be

Une initiative de

AlteR&I
Recherche
&
Innovation



frxto

Table des matières

| | |
|--|----|
| INTRODUCTION | 6 |
| ROUAGE DANS L'EXERCICE DU DROIT DES PARENTS DE VOIR LEURS ENFANTS | 11 |
| PLUS QU'UNE PORTE QUI S'OUVRE ET SE FERME | 15 |
| UN CADRE D'INTERVENTION PRECIS : NI MEDIATION, NI THERAPIE | 18 |
| ET EN PRATIQUE | 26 |
| UNE EQUIPE PRESENTE LORS DES RENCONTRES | 33 |
| UN TRAVAIL D'EQUIPE | 41 |
| UNE TRANSPARENCE DISCRETE | 43 |
| AU BOUT DU COMPTE | 46 |
| UN LABEL « ESPACE RENCONTRES » ? | 49 |
| LES CARACTERISTIQUES DE MONS | 54 |

| | |
|---|----|
| S'ADAPTER AU POUVOIR SUBSIDIANT | 56 |
| ENTRE L'AMIABLE ET LE CONTRAINT | 59 |
| PARENTS COUPABLES ? | 64 |
| L'EXERCICE D'UN « DROIT » A PARTAGER AVEC LES ENFANTS | 68 |
| COMME L'ECOLE OU LES EPINARDS | 71 |
| LA RESPONSABILITE DU PARENT HEBERGEANT | 74 |
| LES QUESTIONS DU CONFLIT DE LOYAUTE ET DE L'ALIENATION PARENTALE | 76 |
| PROJETS D'AVENIR A L'ESPACE | |
| RENCONTRES HAINAUT | 78 |
| UNE REPUTATION DE PROFESSIONNELS DE LA RELATION PARENT ENFANT | 83 |
| POUR EN SAVOIR PLUS | 86 |
| Contacts | 86 |
| Bibliographie | 88 |

| | |
|---|----|
| LA LECTURE DE CE CAHIER VOUS DONNE ENVIE DE REAGIR ? | 90 |
| LE LABORATOIRE DES INNOVATIONS SOCIALES ET DE SANTE, C'EST : | 91 |
| Écrire pour décrire son projet dans l'action sociale et la santé | 91 |
| Éditer dans une collection de livres numériques | 92 |
| Échanger pour s'inspirer, décroisonner, innover | 93 |
| LABISO, CELA PEUT AUSSI ETRE : | 95 |

Introduction

L'Espace Rencontres Hainaut, à Mons, est un lieu de restauration des liens entre parents et enfants. Ils sont actuellement onze en Région wallonne à porter ce nom « Espace Rencontres » (un en Région bruxelloise) comme un label, rappel en tout cas de leur agrément, récemment confirmé par les pouvoirs publics, pour accompagner l'exercice parfois difficile du droit de visite des parents par rapport à leur enfant. Le droit aux « relations personnelles », diront les services.

Onze services à être agréés et subsidiés par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé de la Région wallonne. Au total, un petit millier de prises en charge traversent annuellement les locaux des Espaces

Rencontres. Au cœur des conflits familiaux ou des désaccords, ils ouvrent leurs portes à des enfants et parents qui ne se voient plus, pour qu'ils puissent se (re)trouver, loin des conflits entre adultes ou des discussions des tribunaux.

Le projet d'arrêté concernant les Espaces Rencontres a été adopté ce 28 juillet « définitivement » (*selon les termes du communiqué*) par le gouvernement wallon. Les mesures entreront en vigueur en janvier 2005 et assureront ainsi la pérennité des onze services exerçant sur le territoire wallon.

Il s'agirait ainsi de faire face à une nouvelle réalité sociale, à savoir l'augmentation constante du nombre de séparations. C'est la nouvelle ministre en charge de l'Action sociale, Christiane Vienne, qui aura finalisé le processus entamé par son prédécesseur Thierry Detienne.

Télex Alter Educ, n°86 – 02 août 2004

**27 MAI 2004. - Décret relatif à
l'agrément et au
subventionnement des services «
Espace Rencontres »**

Des missions

Art. 4. § 1er. Les services « Espace Rencontres » ont pour mission

1. De permettre au parent avec lequel l'enfant ne vit pas un exercice normal de son droit aux relations personnelles lorsque ce droit a été interrompu ou lorsqu'il se déroule difficilement ou de manière conflictuelle;

2. §1. De contribuer à créer ou à restaurer la relation entre l'enfant et le parent avec lequel il ne vit pas.

§ 2. Les missions visées au § 1er sont exercées dans le cadre d'une

procédure judiciaire ou administrative,
ou à la demande des parents.

Rouage dans l'exercice du droit des parents de voir leurs enfants

Pour l'Espace Rencontres de Mons, la défense de deux idées sous-tend son action :

- > l'un des droits et besoins fondamentaux de l'enfant est de garder des contacts avec ses deux parents, dans la mesure du possible et le respect de chacun ;
- > l'exercice du droit aux relations personnelles lorsqu'il est interrompu, difficile ou trop conflictuel, peut être encadré et structuré.

Le service propose ainsi un lieu de rencontre neutre et sécurisant entre un enfant et son parent non hébergeant, ses grands-parents, etc. Il participe ainsi

à une étape transitoire dans la recherche de solutions satisfaisantes pour chacun des membres de la famille.

*UN ANCRAGE JUDICIAIRE ET
SOCIAL*

Les magistrats, juges de la jeunesse, etc. font face à de nombreux conflits parentaux. Des situations difficiles où parfois, les enfants ne rencontrent plus l'un de leurs deux parents. Une décision judiciaire peut imposer le respect du droit de visite de parents, dans la mesure où la séparation parentale a mis fin aux contacts avec l'enfant, alors que le parent le revendique. Le recours à une structure comme l'Espace Rencontres visera à solutionner ou du moins à faire évoluer ces situations de blocage.



C'est en 1995 que l'idée de l'Espace Rencontres de Mons a vu le jour. En 1998, elle prend corps. L'articulation avec le monde judiciaire est une spécificité à l'origine du service de Mons. Cette articulation n'est d'ailleurs pas nécessairement partagée par tous les Espaces Rencontres. D'autres équipes sont en effet issues d'associations plus anciennes, ayant mis en place des rencontres entre parents et enfants afin de répondre aux demandes croissantes des services sociaux. Pour Mons, par contre, le

financement provient au départ uniquement des subsides reçus du côté de la Justice. Mais l'ancrage de l'Espace Rencontres montois est aussi « social », partageant ainsi ses locaux avec le Centre de planning et de consultations familiales et conjugales de Mons. Ce dernier a encouragé le projet naissant, face à des débuts difficiles, en collectivisant les infrastructures dont il disposait.

Plus qu'une porte qui s'ouvre et se ferme

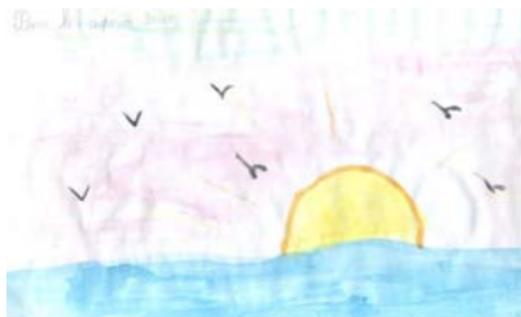
Le travail de l'équipe de l'Espace Rencontres, c'est ouvrir une relation entre deux personnes : un parent et son enfant. La porte de la maison s'ouvre : un parent entre. Il va attendre son enfant. La porte s'ouvre à nouveau : l'enfant entre et rejoint son parent. Ce sont deux mondes qui se rencontrent. Deux mondes parfois en guerre sanglante, bruyante ou silencieuse. Deux personnalités, deux histoires qui se confrontent, s'affrontent ... en tout cas se touchent.

*LES TRAVAILLEURS SONT DES
INITIATEURS DE RELATION, DES
CATALYSEURS D'EMOTIONS*

Tout en subtilité et en respect, l'équipe va tenter de faire émerger de ces deux mondes un espace de communication

et de relation – à partir de ce qui semble parfois impossible, construire un possible. Les travailleurs sont des initiateurs de relation, des catalyseurs d'émotions. L'équipe est consciente de la présence de trois éléments : le parent, l'enfant et la relation qui les unit. C'est sur cette relation qu'elle va tenter d'intervenir. Sans volonté de changer l'un ou l'autre. Avec le respect de chacun, de ce qu'il est, de ce dont il a peur, de ce qu'il attend et veut... Mettre des mots sur ce qui se vit pour éviter que les maux ne prennent le dessus.

Alors ouvrir une porte, offrir un café, dire bonjour et au revoir... c'est ce que l'on voit. Vivre et accompagner une relation dans le lieu et le temps qu'est l'Espace Rencontres... c'est exprimer ce que l'on sent.



Un cadre d'intervention précis : ni médiation, ni thérapie

Qui en sont les bénéficiaires ? Quand, sur quoi, où et comment le service prétend-il travailler ? La réponse à ces cinq questions permet à l'Espace Rencontre Hainaut de se distinguer d'autres acteurs du champ psychosocial.

Les **bénéficiaires** sont des adultes qui ne pourraient pas entrer en contact avec leur enfant sans intermédiaire. Un tel contexte de rencontre n'est pas naturel. Ce n'est jamais qu'un moindre mal, toute autre alternative devant être encouragée. Il veille à ne pas fidéliser excessivement les parents et les aide à trouver, dès que possible, un moyen

satisfaisant d'exercice du droit aux relations personnelles.

L'**objet du travail** est concentré durant les rencontres organisées entre l'enfant et son parent visiteur (à distinguer du parent hébergeant). Parents et enfants y sont parfois amenés à discuter du passé, de leur vie quotidienne ou de l'avenir. Mais ce qui compte pour la coordinatrice et les intervenants de l'équipe montoise, c'est le moment vécu lors de l'entrevue. L'Espace Rencontres n'a pas de rôle pronostique. À la différence d'un service d'expertise, il n'a pas à se prononcer sur ce qui serait le plus profitable au développement futur de l'enfant. Les relations entre un parent et son enfant sont au centre de l'attention. Des entretiens individuels peuvent être nécessaires, mais ont pour fonction de rendre les rencontres possibles. Le lien de filiation, tel qu'il

pourrait être envisagé en thérapie, n'est pas directement visé. Le travail passe par la mise en présence des intéressés et porte sur leurs échanges.

Le rôle des intervenants de l'Espace Rencontres commence à l'entrée du parent et de l'enfant dans les locaux et s'arrête à leur sortie. Ainsi, par exemple, lorsqu'un père et son fils se voient dans le cadre de sorties organisées par son intermédiaire, aucune personne de l'équipe ne les accompagne. Le champ d'action du service est circonscrit à l'espace de la maison qu'il occupe. A contrario, d'autres organismes ou associations proposent une aide dite « en milieu ouvert », offrant alors des services en rue ou au domicile.

Les familles y ayant recourt sont souvent en conflit. Une médiation entre les parents, qui demande le plein gré et un minimum de bonne volonté de la part

de chacun, est rarement envisageable. L'Espace Rencontres ne cherche donc pas à tout prix à les réunir autour d'une table. Toutefois, et souvent après de nombreux contacts, une telle médiation devient parfois possible. Cela peut alors être l'occasion de concrétiser un accord et de produire une convention écrite. La médiation familiale, quand elle y prend place, est donc généralement un aboutissement.

Une question d'espace

Une maison familiale

Les activités de l'Espace Rencontres de Mons se déroulent exclusivement dans ses locaux. C'est dire l'importance de ceux-ci.

Depuis sa création, l'ASBL a connu deux déménagements. A ses débuts, le bureau administratif était situé à la rue d'Havré. Par manque de place, les entrevues parent – enfant étaient organisées à une seconde adresse. A cet effet, la ville de Mons a mis à disposition de l'ASBL quelques classes de l'école communale des Canonniers. Par la suite, les rencontres ont été déplacées dans deux pièces louées à une autre association. Mais la séparation en deux sites et les locaux employés posaient problème.

Aujourd'hui, l'Espace Rencontres de Mons se trouve au n°16 de la rue des Arbalestriers. Il s'agit d'une maison ordinaire, partagée avec un service de planning familial. Ses bureaux sont logés au dernier étage, tandis que le rez-de-chaussée héberge les rendez-vous du mercredi après-midi et du samedi. Le caractère « familial » de l'édifice a déterminé le choix de sa location. L'espace des rencontres se répartit entre trois pièces, une cuisine et une petite cour. L'aspect de l'endroit permet de banaliser un petit peu ces visites. Des enfants se sont même parfois demandés si l'équipe y habitait et s'étonnaient de ne pas y trouver de télé.

S'y sentir bien et dans l'intimité

La fréquentation du service s'inscrit souvent dans un contexte de contrainte.

Les intervenants essaient toutefois de favoriser une certaine convivialité. Le café proposé aux parents, les discussions, les bonbons, la grenadine, les plaisanteries et les jeux entassés dans les armoires participent à l'ambiance. Tout ce qui peut contribuer à dédramatiser la situation est le bienvenu. Et il n'est pas rare qu'on y rigole. Même si parfois les mamans, les enfants ou les papas peuvent aussi ne pas apprécier et ne pas s'y sentir bien.

L'horaire des rencontres prévoit que chacune des pièces soit attribuée à une seule famille. Trois visites peuvent ainsi avoir lieu en parallèle. La cuisine sert aux intervenants. C'est là, par exemple, que sont rédigés les comptes-rendus. Mais elle permet également d'accueillir les visiteurs inattendus, de faire patienter les gens en avance ou

d'écouter celui qui souhaite « vider son sac ».

La compartimentation de la maison dispense de devoir trop exposer son intimité aux autres bénéficiaires. Le rez-de-chaussée est exigü, les portes des différentes pièces restent ordinairement ouvertes et il y a toujours du mouvement. Toutefois, si un rendez-vous a été fixé, une place est réservée. Et puisque seulement trois familles sont reçues au même moment, cela garantit à chacun la possibilité d'obtenir un accompagnement adapté.

Et en pratique

Le mémoire de fin d'études d'une ancienne stagiaire, engagée depuis dans l'équipe, éclaire les étapes successives et les principales interventions de l'Espace Rencontres. Les explications ci-dessous s'en inspirent. Tout commence par un entretien individuel avec la coordinatrice, Sabine Van Trimpont.

Le temps des entretiens préliminaires. Les parents ne se rencontrent pas. Ils viennent séparément au rendez-vous avec la coordinatrice. Celle-ci s'entretient également parfois avec l'enfant, en présence de son parent hébergeant ou non. Lors de l'entrevue, la demande de chacun et sa réalité personnelle sera entendue, replacée dans son contexte

spécifique. L'éventuelle décision judiciaire est lue et explicitée en termes accessibles. Après quoi, la coordinatrice présente le service : son fonctionnement, son cadre, ses limites et ses possibilités. Elle explique l'organisation des visites et les règles fondamentales à respecter. En somme, il s'agit de rassurer chacun des intéressés et de le reconnaître dans ses demandes, espoirs, craintes et révoltes.

Lors de ces entretiens, la coordinatrice s'attache aussi à ouvrir la discussion, à aborder d'autres choses. « *Souvent, en quittant une attitude de contrôle, on voit apparaître quelqu'un d'autre* », explique Sabine Van Trimont qui prend le temps de mener ces entretiens préliminaires, gages pour la suite. Loin du « qui a tort, qui a raison ».

Le temps d'une visite du service.
Suite aux entretiens préliminaires,

l'enfant vient visiter le service, accompagné de son parent hébergeant. Un moment qui se veut rassurant, également pour le parent. La configuration des lieux et l'organisation des rencontres ne lui donnent en effet pas accès aux locaux lors des temps de rencontre. Quant aux intervenants, il les croquera en déposant son enfant, comme on croise un instituteur à l'entrée et à la sortie de l'école. La visite de l'Espace Rencontres lui permet de découvrir le lieu en activité. C'est aussi pour l'enfant l'occasion de se familiariser un peu avec la maison et avec qui l'accompagneront.

Le temps des rencontres parent enfant. L'expérience proprement dite débute par la planification des premières dates de rendez-vous. Une convention lie alors toutes les parties.

Les rencontres parent enfant durent une heure ou une heure trente au sein des locaux. Elles peuvent ensuite parfois être élargies à des sorties, si les deux parents sont d'accord. Dans le cas contraire, seules une décision judiciaire ou la négociation d'un tiers (avocat, etc.) pourraient le permettre.

Le parent visiteur arrive seul – ou accompagné si la convention le précise – un quart d'heure avant l'enfant. Il est accueilli par les intervenants.

Le parent hébergeant, quant à lui, amène l'enfant mais ne reste pas dans les locaux. En fin de rencontre, il vient rechercher son fils ou sa fille. Toutefois, pour les enfants en bas âge, il est possible au parent gardien de rester dans la maison, mais dans une pièce autre que celle où se déroule la rencontre.

L'ensemble d'une fratrie est généralement reçu au même moment. Il arrive cependant que des frères et sœurs viennent séparément à l'Espace Rencontres.

Les rencontres peuvent être des moments de joie où chacun prend plaisir à revoir l'autre. Ils ont l'occasion de partager des photos ou des souvenirs, témoins de leur passé. Mais les souvenirs ne sont pas toujours un motif de nostalgie et peuvent provoquer des échanges de reproches. Dans le meilleur des cas, les rencontres évoluent vers des sorties avec les enfants.

Les intervenants ne commentent pas trop la visite auprès du parent hébergeant : ils le rassurent tout en évitant les longs discours pouvant gêner les enfants. Il n'est pas toujours facile de devoir se contenter d'un « ça s'est

bien passé ». Très souvent, le parent hébergeant cherche à avoir plus d'informations. Mais il s'agit là de préserver une certaine intimité et le libre choix de l'enfant dans ce qu'il dira.

Le parent visiteur reste encore un quart d'heure avec l'équipe après le départ de l'enfant, pour éviter qu'il ne soit en contact avec l'autre parent.

Le temps des entretiens d'évaluation.

Ces moments sont pris en charge par la coordinatrice. Elle écoute tant le parent visiteur que le parent hébergeant et l'enfant. Elle peut ainsi se rendre compte de l'évolution de l'état relationnel et proposer un aménagement des temps de visites. L'enfant se sent-il à l'aise devant son parent ? Comment vivent-ils ces moments de rencontres ? Ressentent-ils des difficultés dans la relation ou dans l'émergence d'un dialogue ?

Comment envisagent-ils les rencontres prochaines ? Autant d'objets de discussion relayés ensuite à l'équipe pour, le cas échéant, modifier ses interventions.

Une équipe présente lors des rencontres

Accompagner les rencontres, qu'est-ce que cela suppose comme intervention de la part de l'équipe ? Les intervenants voyagent dans la maison, plus ou moins proactifs face à des situations vécues comme plus ou moins obligées par l'enfant et son parent. Comme l'explique un membre de l'équipe montoise, l'intervention pourrait être décrite comme louvoyant entre quatre types de travail. Il précise qu'il force ici les traits à la caricature pour favoriser la compréhension.

- Être dans la contrainte et passif
- Être dans l'amiable et passif
- Surveillant, gardien de prison
- Observateur, témoin

- Être dans la contrainte et actif
- Être dans l'amiable et actif
- Educateur, voire « gendarme »
- Médiateur, animateur

Une autre membre de l'équipe qualifie sa pratique de la manière suivante : « On essaye d'entendre chacune des deux personnes en présence, l'enfant ou l'ado et son parent. Parfois, on reformule les paroles de l'un pour que l'autre puisse entendre. Il arrive de fait qu'ils soient englués dans des modes relationnels les empêchant de s'écouter. On agit alors comme un décodeur qui traduirait une langue dans une autre. D'autres fois, les rencontres sont tellement chargées émotionnellement, que le jeu intervient comme un tiers apaisant. Chacun peut alors apprendre à appréhender l'autre à travers des modalités différentes de celles

employées jusqu'alors ». Et une collègue d'ajouter : « Il n'y a pas toujours de conflits. Il arrive que des enfants sautent dans les bras de leur parent. Nous sommes alors un lieu où ils peuvent se voir à l'abri des conflits. » En somme, l'équipe travaille au cas par cas, et avec la surprise.

PARLER DE SOI POUR
PERMETTRE A L'AUTRE DE SE
DIRE AUSSI

L'équipe va exprimer au parent et à l'enfant ce qu'elle ressent, ce qu'elle vit en leur présence. Chacun a le droit, et même probablement le besoin, de se dire et d'être entendu. Le besoin surtout d'être reconnu, dans ce qu'il sent, ce qu'il vit, « nous vous sentons agressifs... nous vous sentons impuissants et démunis devant votre relation... nous sentons de la tristesse, de la colère »...

Parler de soi pour permettre à l'autre de se dire aussi. C'est un travail difficile que de se centrer sur soi pour permettre à l'autre d'être lui. Pour que parent et enfant construisent leur propre relation.

Code de déontologie des services
«Espace Rencontres»

Extraits

> **Droits des personnes et responsabilités.** « Le service ne se substitue pas aux parents dans l'exercice de leur autorité parentale. Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents lorsqu'ils sont dans le service (...) »

> **Une intervention limitée dans le temps.** « Le recours au service Espace Rencontres doit conserver un caractère

exceptionnel et transitoire. Les services «Espace Rencontres» s'inscrivent dans une visée dynamique des relations ».

> Impartialité de l'intervention des lieux d'accueil. « L'Espace Rencontres est un lieu tiers, spécifique, indépendant et différencié des lieux de vie habituels des enfants et des parents. Lorsqu'un intervenant a connaissance d'une situation familiale prise en charge dans le service, en raison de sa pratique professionnelle extérieure au lieu ou de ses relations personnelles, il évitera de prendre part, dans le lieu d'accueil, aux interventions relatives à la situation. Toute prise en charge thérapeutique des usagers par les intervenants des services «Espace Rencontres» est exclue. Les intervenants prennent en compte la diversité des cultures et des modes de fonctionnements familiaux. (...) Dans les conflits opposant les

parents ou leurs représentants, les intervenants (...) ne prennent parti ni pour un parent ni pour l'autre ».

> Information et obligation des usagers.

> **Confidentialité.** « Ce qui se vit dans les services est d'ordre privé. Les enfants et les parents accueillis ont le droit au respect de leur vie privée et familiale (...). Exceptionnellement, le principe de confidentialité peut être levé lorsque les dispositions légales en vigueur y obligent les intervenants ».

> **Autonomie des services.** « Les instances judiciaires ou administratives qui adressent les usagers au service ne peuvent en aucun cas décider des modalités de fonctionnement de ces lieux. (...) les services peuvent refuser d'engager une intervention (...). Ils

peuvent également mettre fin à une intervention (...) ».

> **Relations avec les instances judiciaires et administratives.** « Les services ne sont pas des lieux d'investigation ou d'expertise. (...) Tout document transmis aux autorités judiciaires ou administratives est communiqué aux parents concernés et éventuellement à leurs avocats ».

> Relations avec les instances intéressées au maintien des relations enfants parents.

> **Participation financière des usagers.** « Le droit de rencontrer son enfant ne peut en aucun cas être conditionné par l'exigence d'un paiement ».

> Professionnalisme et formation des intervenants.

> Disposition pratiques.

(Extraits de Des lieux de rencontre enfants parents. Initiative de prévention dans le cadre de la politique de santé de la Commission communautaire française, 3^{ème} éd., 2003, p.38-45).

Un travail d'équipe

L'équipe montoise n'hésite pas à passer du temps à se concerter. Alors que l'horaire de travail de chacun est limité et très serré, contrats de 12h40 pour les intervenants, trois heures de réunion par semaine sont quasi-systématiquement programmées. S'y mêlent passage en revue des différentes situations, transmission d'informations et réflexion plus large sur les méthodes, la structure, etc. de l'Espace Rencontres. « *Pour tout, nous nous mettons d'accord. Les décisions sont prises collectivement* ».

Un cadre de cinq personnes compose aujourd'hui l'équipe, sans compter l'apport d'étudiants stagiaires. Pour cette petite équipe aux multiples facettes – associant une médiatrice

familiale, des psychologues et une assistante sociale –, la recette est la liberté de dire qu'elle se donne et sa capacité à rire d'elle-même. Tous se considèrent comme intervenants sociaux, peu importe la discipline qui les distingue. Mais l'expérience de chacun, ailleurs ou précédemment acquise, enrichit l'équipe. Elle permet par exemple de décoder certaines attitudes de parents aux accents de troubles psychiatriques.



Une transparence discrète

Autre tâche pour l'équipe : rédiger un bref compte-rendu après les rencontres. En effet, l'Espace Rencontres de Mons remet un rapport descriptif du déroulement de l'expérience au moment où la personne ou l'institution en ayant décidé la mise en place, en fait la demande. Les parents et les enfants sont au courant de cette démarche. Pour l'équipe montoise, une telle description différée favorise le recul et permet la prise en compte de l'évolution dans la durée. Elle relate la perception de l'équipe et ne peut prétendre, bien entendu, résumer ce que vivent les parents et les enfants.

*LA REDACTION DE RAPPORTS :
DES RETOURS PONCTUANT
L'EXPERIENCE DES FAMILLES*

Un tel retour, ponctuant l'expérience des familles à certaines échéances, est nécessaire et souvent utile. Nécessaire car ce qui se passe dans la maison, tôt ou tard, devra en ressortir. L'existence de ces rapports incite à s'en souvenir. Une confidentialité trop bien gardée ou trop prolongée pourrait rendre fort difficile le passage à une réalité extérieure au service. D'autre part, la transparence est utile car elle permet aux personnes ou institutions à l'initiative des rencontres encadrées de juger de leur pertinence et des éventuelles suites à leur donner.

Ces rapports déplaisent toutefois parfois aux personnes impliquées. Les mots mis sur les relations à l'Espace Rencontres ne correspondent pas toujours à leurs attentes. C'est alors,

dans certains cas, l'occasion de changements d'attitude vis-à-vis du service. Mais préciser la position de l'équipe permet également aux parents et aux enfants de se situer eux-mêmes.

Au bout du compte

Il n'y a pas d'obligation de résultats pour l'Espace Rencontres. In fine, le travail réalisé n'a pas forcément pour objectif de permettre à l'enfant d'aller vivre en partie chez le parent visiteur. Il n'existe pas non plus d'échéance stricte. Parce que l'Espace Rencontres est convaincu que le temps fait lui aussi son travail. Par conséquent, la durée d'intervention du service varie, oscillant entre trois mois et trois ans, avec une moyenne d'un an. Un an après lequel un arrangement entre les parents est parfois trouvé, un accord pour le rétablissement de leurs relations personnelles, sans l'intermédiaire de l'Espace Rencontres. C'est souvent sous la forme d'une convention établie avec le service qu'un tel arrangement prend corps.

IL N'Y A PAS DE RECETTE

Une convention, remplie de détails spécifiques à la famille. À chaque famille la sienne d'ailleurs, il n'y a pas de modèle tout fait ou de règle. Le nombre de coups de sonnette annonçant l'arrivée du parent pour l'une, les modalités du suivi du travail scolaire pour l'autre... y sont détaillés. Toutes les dispositions font l'objet d'un accord entre les parents. L'enfant y est associé pour entendre les décisions prises par eux.

La signature d'une convention n'est néanmoins ni le but ultime, ni la solution unique. Il n'y a pas de recette. Certains repassent au tribunal, d'autres s'arrangent entre eux, d'autres « rechutent ».

Pour certains parents, même si les rencontres sont clôturées, les

sollicitations ne s'arrêtent pas pour autant. Un climat de confiance s'est souvent instauré avec le service. Et ils souhaitent parfois revenir parler de l'une ou l'autre chose. Mais, comme le dit Sabine Van Trimpont, il s'agit alors d'un travail tout à fait différent. « *Jusqu'où va l'intervention, jusqu'où peut-elle aller ?* » font partie de ces questions dont l'équipe débat.

Un label « Espace Rencontres » ?

Un Espace Rencontres, il n'y en a pas qu'à Mons, nous l'avons dit dans l'introduction. Ils sont pour l'instant au nombre de onze, agréés et financés depuis peu par le Région wallonne. Ils correspondent chacun à un arrondissement judiciaire, travaillent avec le même public et les mêmes moyens en personnel : 2,2 équivalents temps plein.

*LA SURVIE DES ESPACES
RENCONTRES ETAIT EN JEU*

Ils se distinguent cependant partiellement par le pourcentage d'actions menées sur la base de mesures pénales ou civiles, et donc à la demande d'un magistrat. Certains collaborent en effet davantage avec les

Services d'aide à la jeunesse (SAJ), par exemple, ou travaillent avec les parents sur une base volontaire. Ils se différencient également par la quantité de dossiers encadrés ainsi que par leur rapport à l'aide dite contrainte (ce qui demande de rendre des comptes à l'autorité mandante).

Cette disparité semble toutefois relative dans le mouvement de regroupement qui vient de les occuper récemment. Leur survie était en jeu. « *Une véritable descente aux enfers* », explique Sabine Van Trimpont, coordinatrice de l'Espace Rencontres de Mons. Pour que l'ASBL continue à fonctionner, le recours au crédit a été nécessaire, de même que l'apport de fonds personnels. Pour assurer une partie des frais de fonctionnement, le service a aussi instauré une demande de participation financière auprès des parents, fixée à

un montant de 10 euros par an. Mais de l'avis même du service, le système, peu rigoureux dans son application, n'est pas idéal. *« On demande, mais on travaille même avec ceux qui refusent, qui oublie... ».*

**La Feser : fédération des services
«Espace Rencontres»**

La répartition sur différents arrondissements judiciaires implique une nécessaire mobilité pour se fédérer. C'est autour de Huy que les équipes des Espaces Rencontres se retrouvent. Un éloignement parfois difficile à gérer, surtout quand les déplacements sont à caser dans un horaire de travail si réduit (une moyenne de 13h par semaine).

Si la fédération a permis une action de lobbying utile à la stabilisation de l'existence des services, le

regroupement des intérêts n'est pas des plus évidents. Les Espaces Rencontres ont par exemple des tailles variables en termes de nombre de dossiers ou de quantité de sollicitations. Un constat lié au nombre d'audiences dans les arrondissements judiciaires. Outre la prise de position commune face aux enjeux structurels et existentiels, la fédération propose aussi un « *lieu d'échanges sur les pratiques* », explique Etienne Leroy, président de la Fédération.

Analyse de cas, supervisions, élaboration de procédures coordonnées, réflexions à propos du code de déontologie... autant d'objets de discussion en fédération. Une pratique qui ne date pas d'aujourd'hui puisque depuis cinq ou six ans, des groupes de travail se réunissaient dans cette optique. Et si le mode de

fonctionnement en fédération n'est pas toujours facile pour ces petites équipes dispersées aux quatre coins de la Région wallonne, celles-ci n'en restent pas moins parties prenantes.

Les caractéristiques de Mons

L'Espace Rencontres Hainaut, en regard du fonctionnement de ses semblables identiquement dénommés, possède quelques traits propres.

Si les heures d'ouverture dédiées aux rencontres (le mercredi après-midi et le samedi) ne lui sont pas spécifiques, d'autres caractéristiques façonnent le visage particulier de Mons. Au niveau de sa structuration, par exemple. Le conseil d'administration de l'ASBL se compose de personnes extérieures à l'équipe de travailleurs. Ceux-ci s'organisent autour d'une coordinatrice et d'intervenants, chacune de ces fonctions ayant des rôles distincts. Ainsi, la coordinatrice n'est jamais présente lors des rencontres parent enfant.

Dans son fonctionnement, l'Espace Rencontres de Mons met l'accent sur le travail collégial. Aucun intervenant n'est attaché à un dossier particulier. Les familles n'ont pas de référent propre. Lors des rencontres, les membres de l'équipe sont au minimum deux dans les locaux. Et ce ne seront pas systématiquement les mêmes intervenants lors des différentes visites d'une même famille. Chaque rencontre fait l'objet d'un bref compte-rendu descriptif à usage interne.

En dehors de son financement par le pouvoir public, le service ne bénéficie d'aucun autre apport. Il est en cela autonome de toute autre institution.

S'adapter au pouvoir subsidiant

Pour les Espaces Rencontres, de nombreux changements de tutelle sont intervenus. Ils ne sont pas sans conséquence sur la définition de leurs modalités d'action.

Du côté de Mons, le service s'adressait au départ à toutes les personnes désireuses de reprendre contact avec un enfant – père, mère, grands-parents ou autres – envoyés par un intervenant tiers comme SOS Enfants, un service de protection de la jeunesse (SPJ), un avocat, etc. ou demandeurs à leur propre initiative.

*TRANSFORMATIONS DES
MISSIONS AU GRE DES
FINANCEMENTS*

Les années passant, le service s'est trouvé face aux exigences du Ministère de la Justice, qui conditionnaient les subsides à l'action à la suite d'une procédure judiciaire. À partir d'octobre 2001, il concentre ses interventions sur les dossiers émanant d'un juge (tribunal correctionnel, tribunal de la jeunesse, tribunal civil, cour d'appel, médiation pénale, juge d'instruction...). Le service veille alors à respecter le cadre de travail fixé et les démarches judiciairisées saturent sa capacité d'accueil. Finis les dossiers « à l'amiable ».

Mais récemment, l'attribution du secteur aux Régions, dans leur volet « action sociale », a re-transformé les missions (voir encadré). Elles sont restées identiques pour tous, comme

l'enveloppe budgétaire qui leur est dévolue d'ailleurs, mais ont été élargies à toute demande. Une situation qui fait espérer du côté de Mons que l'on réévalue le financement après un an, en fonction de la masse de travail. En outre, si ces transformations des missions et des financements proviennent essentiellement des aléas politiques, elles ne sont cependant pas sans conséquences sur les réflexions internes à l'équipe. L'aide contrainte, en quelque sorte, est au cœur des discussions.

Entre l'amiable et le contraint

Du temps où l'Espace Rencontres focalisait son action sur la mise en pratique de décisions judiciaires, l'équipe regrettait à certains égards les refus qu'elle avait parfois à faire. *« Parfois, notre refus amène la colère chez certains parents. »* Et de se trouver confrontée à des réflexions comme : *« Quoi ! Il faut absolument passer par le tribunal pour revoir ses enfants ? Leur mère ne veut pas me les donner et vous allez aussi m'empêcher de les voir ? Vous êtes pourtant là pour ça ! »*. L'équipe se disait également interpellée par la situation des parents à faibles revenus, pour lesquels une procédure judiciaire apparaissait trop onéreuse.

*QUELLE LEGITIMITE A L'ESPACE
RENCONTRES POUR ENTAMER UN
TRAVAIL A LA SEULE DEMANDE
D'UN DES DEUX PARENTS ?*

A contrario de ces regrets, l'équipe s'accordait à reconnaître plus de facilité dans un tel fonctionnement. « Le parent hébergeant se trouve dans une situation d'obligation où il se plie à une ordonnance. Alors que dans les dossiers à l'amiable, nous n'avons aucun moyen pour exiger la régularité des rencontres, pour l'enfant... et son parent visiteur ».

Certains Espaces Rencontres ont continué à travailler en dehors du cadre strict de la justice. Parfois par choix, parfois pour compter suffisamment de dossiers. Mons a quant à elle décidé de privilégier les partenariats avec les magistrats. Les bonnes relations avec les autorités judiciaires de

l'arrondissement ne sont pas étrangères à ce choix. Le décret de mai 2004 oblige à revoir les positions.

Mais le débat n'est pas épuisé, assurément pas au sein de l'équipe de Mons. Quelle légitimité à l'Espace Rencontres pour entamer un travail à la seule demande d'un des deux parents ? Comment éviter les tentatives motivées par la seule curiosité ? Autant de questions qui animent les réflexions de l'équipe, prête à adapter son règlement d'ordre intérieur pour se doter des garanties suffisantes à un travail de qualité.

Origine des dossiers traités –
chiffres de 2002

Sur un total de 919 dossiers :

Tribunal de la jeunesse : 488
dossiers **(53,10%)**

Tribunal des référés : 166 dossiers
(18,06%)

Demandes spontanées : 89 dossiers
(9,68%)

Cour d'appel : 50 dossiers
(5,44%)

MJA (mesure judiciaire alternative) :
39 dossiers **(4,24%)**

SAJ (service de l'aide à la
jeunesse) : 26 dossiers **(2,83%)**

Justice de Paix : 21 dossiers
(2,29%)

SPJ (service de protection de la
jeunesse) : 18 dossiers **(1,96%)**

Tribunal de première instance : 14
dossiers **(1,5%)**

Tribunal correctionnel : 8 dossiers

Procureur du Roi : 0

(Sources : Communiqué de presse –
Cabinet du ministre des Affaires
sociales et de la Santé – Thierry
Detienne).

Parents coupables ?

Etre un outil d'aide aux magistrats, une interface pour les personnes entre les lois et des aspects plus relationnels ou affectifs, a du sens pour l'Espace Rencontres de Mons.

Il a travaillé ce cadre, s'y est adapté, s'est penché sur les manières de rendre plus humaines des décisions de justice. Celles-ci sont fréquemment associées à l'idée de « condamnation ». Pour l'équipe de Mons, les notions de « coupable » et de « victime » ne sont cependant pas évidentes à définir en matière familiale. Ainsi, quand son contexte de travail était celui des mesures judiciaires alternatives, il était reconnu et subsidié pour son action auprès des personnes soumises à une peine, les « coupables ». Et vis-à-vis de

la loi, le coupable était souvent le parent hébergeant, parent d'ailleurs le moins en contact avec le service... Or, chacune des parties, et a fortiori les enfants, se vit souvent comme victime.

*SE PENCHER SUR LES MANIERES
DE RENDRE PLUS HUMAINES DES
DECISIONS DE JUSTICE*

L'Espace Rencontres remarque que l'accompagnement proposé n'est pas forcément compris par tous. Les parents hébergeant, notamment, peuvent regretter l'obligation qui leur est posée, ne pas la comprendre ou s'en offusquer. Ils sont en effet en infraction s'ils ne présentent pas les enfants. Tandis que les parents visiteurs, eux, exercent un droit et ne sont d'ailleurs, en principe, pas tenus de justifier leurs absences. Leur engagement vis-à-vis du service, par la signature d'une convention, fait toutefois office d'obligation pour l'Espace Rencontres.

Les récentes évolutions législatives ont amené l'Espace Rencontres à se recentrer sur la relation parent enfant plus que sur l'adulte soumis à une mesure civile ou pénale. Elles ont sans doute contribué à alléger le débat, mais aussi permis l'émergence d'autres questions. Outre créer ou restaurer une relation, comme l'évoque le décret de reconnaissance des Espaces Rencontres, s'agirait-il également de maintenir une relation qui ne pourrait exister autrement ? Et faut-il maintenir toute relation parent enfant le plus longtemps possible ?

**Des parents à l'image de la
société : aux multiples visages**

« Toutes les situations sont différentes, tant en ce qui concerne le

milieu social et professionnel qu'en ce qui concerne le parcours judiciaire et l'histoire de chacun. (...) Notre service a affaire à tout milieu socioculturel. Certains parents travaillent, d'autres pas. Certains parents perçoivent des allocations de chômage ou des revenus d'intégration ; d'autres sont issus de maisons d'accueil. De même, des parents sont enseignants, gérants de banque ou techniciens de surface. Encore, certains sont soignés et distingués, alors que d'autres manquent d'hygiène. Parmi les parents, nous avons aussi des patients relevant de la psychiatrie, souhaitant garder le contact avec leurs enfants (...). »

(Extraits de Espace Rencontre Hainaut, service d'accompagnement du droit aux relations personnelles. Présentation de 2002).

L'exercice d'un « droit » à partager avec les enfants

Le droit à connaître personnellement son enfant est bien établi. Lorsque l'Espace Rencontres de Mons intervient à la suite d'une procédure judiciaire, c'est très souvent en fonction de ce droit aux relations personnelles. Soit un père ou une mère empêché de voir son ou ses enfants a porté plainte pour non présentation et a été entendu par la justice. Soit le droit de ce parent, pour une raison ou une autre, est mis en question. L'Espace Rencontres peut alors être désigné pour accompagner le rétablissement ou le maintien des contacts. C'est le droit de l'adulte, et donc du parent, qui prévaut.

*C'EST LE DROIT DE L'ADULTE, ET
DONC DU PARENT, QUI PREVAUT*

Quant au droit de l'enfant, l'article 12 de la Convention des Droits de l'Enfant reconnaît aux mineurs le droit de s'exprimer sur les sujets qui les concernent et réclame des pouvoirs publics la mise en œuvre d'un système leur permettant d'être entendus. Mais pouvoir être entendu, par un juge par exemple, est seulement possible dans des conditions précises et ne signifie pas pouvoir choisir. Les décisions restent toujours entre les mains des adultes, et parfois celles d'un juge. Un mineur d'âge, même de plus de 12 ans, est soumis à cette règle.

Lors d'une journée d'études de l'Ecole des Parents et des Educateurs intitulée « Accompagner les familles en rupture », Alain Boyer a rappelé que le droit et l'intérêt de l'enfant pouvaient

assez facilement servir d'excuse et d'alibi à leurs parents. Il incite à la prudence.

L'Espace Rencontres de Mons s'appuie donc sur le droit des adultes à avoir des relations personnelles avec leurs enfants. Mais il considère également que ce droit n'est pas une obligation. À l'ouverture d'un dossier, la coordinatrice ne prend en général pas l'initiative d'interpeller les parties concernées. Celles-ci doivent entreprendre la démarche. De même, un parent qui vient voir son enfant au sein de la maison doit demander lui-même que les futurs rendez-vous soient programmés. L'équipe ne se substitue pas à lui.

Comme l'école ou les épinards

L'enfant ou le jeune est dans une position inconfortable. Quand un recours à l'Espace Rencontres est décidé, il doit fréquenter le service, qu'il le veuille ou non. Pourtant, puisqu'il n'est pas adulte, il n'est pas considéré comme responsable et c'est sur le parent avec qui il vit que repose l'obligation.

*CHERCHER LES AMÉNAGEMENTS
NÉCESSAIRES*

La situation des enfants indirectement obligés de rentrer en contact avec leur autre parent est comparable à celle vécue par rapport à l'école. C'est d'ailleurs sans doute l'image la plus souvent utilisée pour tenter de leur expliquer la raison pour laquelle ils

devront être présents. Qu'ils en aient envie ou non, ils doivent fréquenter un établissement scolaire, sinon la personne responsable d'eux risque d'avoir des ennuis. A l'Espace Rencontres, c'est pareil.

Mais les enfants trouvent rarement cette comparaison satisfaisante. Pour eux, ça n'a rien à voir ! L'école, c'est utile, ça sert à quelque chose. Et puis aller en classe, eux, ils aiment bien. Parce que tel est parfois le problème : ils n'aiment pas la personne à qui ils vont devoir se présenter. Pour Sabine Van Trimpont, la coordinatrice du service, les visites sont comme une assiette d'épinards. On peut chercher les aménagements nécessaires pour qu'elles soient les moins mauvaises possible. Les enfants ne sont pas seuls face leur parent visiteur.

DANS LE RESPECT DE L'ENFANT

L'équipe est là pour assurer la qualité de la rencontre. Le seul moyen dont elle dispose est la discussion. Le recours à la force ou aux menaces est bien sûr hors de question. Et la difficulté que peut connaître un enfant à honorer un tel rendez-vous n'est jamais négligée.

Ainsi, quand il vient parler, jouer, se fâcher, ne rien faire avec son père, sa mère ou une autre personne de sa famille, les intervenants sont vigilants, disponibles et prêts à aider. Le jeune entre en contact avec son autre parent et est encouragé à exprimer ses sentiments. Libre à lui d'aimer ou de ne pas apprécier.

La responsabilité du parent hébergeant

Les explications données et les comparaisons utilisées par l'Espace Rencontres sont peu de choses. Seul le parent hébergeant peut aider l'enfant réticent à tenter l'expérience. Il est en partie responsable du fait que l'enfant accepte de rentrer dans la maison ou refuse d'y mettre le plus petit orteil.

L'Espace Rencontres de Mons n'assume pas la responsabilité des actes de l'enfant tant qu'il n'est pas en son sein. En outre, si les visites sont organisées en respect d'une décision judiciaire, le fait d'amener le jeune jusqu'à la porte au moment convenu ne suffit pas à satisfaire à l'obligation. S'il n'accepte pas de rentrer, on peut considérer que le parent chez qui il vit

ne l'a pas présenté. Le parent gardien ne respecte donc pas la décision du tribunal.

AIDER L'ENFANT RETICENT A
TENTER L'EXPERIENCE

L'accueil des enfants dans le hall est assuré par les intervenants. Le parent visiteur attend dans une des pièces à proximité. Si la séparation est fort difficile, voire bloquée, l'équipe intervient avec délicatesse. C'est le parent qui aide son fils ou sa fille à pénétrer dans la maison. Tant pour des raisons pratiques que pour ne pas dramatiser davantage la situation, il leur est parfois demandé de ressortir se calmer et d'en parler à l'extérieur. Ils doivent prendre une décision claire : l'enfant rentre ou ils repartent. Lorsque la séparation est pénible, il n'est ni profitable ni utile de prolonger la détresse.

Les questions du conflit de loyauté et de l'aliénation parentale

Certains enfants se trouvent dans un conflit de loyauté à la suite de la séparation et de la mauvaise entente de leurs parents. Ils sont mis dans l'embarras car ils ne veulent décevoir aucun d'eux. Le jeune tiraillé doit tenter de ménager les susceptibilités de chacun. Quitte à dissimuler. Et s'il doit choisir, il préférera souvent celui ou celle chez qui il habite.

Quant à l'aliénation parentale, l'expression renverrait à l'attitude des enfants qui dénigrent l'un de leurs parents de façon persistante, alors que cela ne trouve pas de justification dans les faits. Ces critiques infondées ou

exagérées pourraient être une manière pour eux d'exprimer leur choix.

*L'APPROCHE ADOPTÉE SE VEUT
CONCRÈTE*

L'Espace Rencontres de Mons n'a pas pour rôle de démontrer ou d'expliquer de tels problèmes. Son travail se centre sur la relation entre le parent et l'enfant durant les entrevues, et consiste à tenter d'amener chacun à y dépasser ses possibles difficultés. L'approche adoptée se veut concrète. L'existence d'un conflit de loyauté ou d'une forme d'aliénation parentale est au plus considérée par l'équipe comme une supposition susceptible d'orienter l'accompagnement des rencontres. Il s'agit exclusivement de mettre en place les conditions les plus favorables au dialogue.

Projets d'avenir à l'Espace Rencontres Hainaut

Si elle se permet de rêver un peu, l'équipe de l'Espace Rencontre Hainaut développe son projet initial sous plusieurs angles.

> L'accompagnement des départs et retours de week-ends pour les familles de couples séparés où les choses ne se passent pas très bien. Il s'agirait de servir de « sas » en début et en fin de week-end. Un tel service semble être un besoin pour certaines familles, actuellement difficile à satisfaire même si quelques avocats proposeraient une telle aide. Pour l'Espace Rencontres de Mons, cela impliquerait d'ouvrir ses portes le dimanche...

> L'ouverture du service en semaine et en soirée (après quatre heures) pour les jeunes enfants.

> Le développement de modes de rencontres plus adaptés aux adolescents. Disposer d'un lieu plus naturel ou plus ouvert leur donnerait l'occasion de voir leur parent dans un contexte qui, peut-être, leur conviendrait mieux qu'une pièce avec quelques jeux. Mais l'idée soulève aussi des réticences : l'équipe n'aurait-elle pas plus de mal à cerner la problématique de chacun ? Cela n'engendrerait-il pas des conversations plus anecdotiques ?

> Et surtout, il y a le projet de développer le travail avec les parents hébergeant. Aujourd'hui, ceux-ci attendent la fin de la rencontre à l'extérieur. Au total : une heure et demie à patienter, sans avoir toujours la possibilité de rentrer chez eux. La

plupart poireautent dans leur voiture, constate l'équipe. Et de penser qu'il serait intéressant que quelqu'un les accueille ; que ces parents, avec des attentes et des questions similaires, se voient et en discutent. Comme l'explique une intervenante : « *Une maman dit à une autre maman des mots que nous, nous ne pouvons pas dire. Parce qu'elles vivent la même chose* ».

« *Quand mes gosses partent une heure ou deux, je suis déchirée* », explique une mère. Face à l'expression de cette angoisse, aujourd'hui, l'intervention de l'équipe dépasse rarement le petit échange à la porte d'entrée. Elle est bien entendu prise en compte dans la façon d'accueillir cette personne et de lui dire « *à tout à l'heure* ». Mais avec un moment, un lieu et une attention particuliers à l'accueil des parents

hébergeant, il y aurait moyen d'aller plus loin et peut-être de faire évoluer plus vite des situations conflictuelles.

D'autre part, l'ouverture d'un espace connexe permettrait aux parents d'être plus près de l'Espace Rencontres. Une manière d'assurer plus de confiance de la part des parents pour lesquels l'Espace Rencontres reste une demi inconnue. Une manière aussi d'avoir des contacts très proches et privilégiés avec eux. Pour l'équipe, la confiance est fondamentale et les familles ont tout à y gagner.

Les groupes de parole

Abandonnés aujourd'hui faute de subventions, des groupes de parole avaient été mis sur pied par l'Espace Rencontres Hainaut. Ils se sont tenus grâce à une aide ponctuelle de la

Fondation Roi Baudouin, dans le courant des années 2001-2002. L'idée : réunir des parents hébergeant pour leur permettre de parler de leur histoire, de leur vécu, du suivi du dossier les concernant et surtout leur permettre de se libérer de certaines angoisses, tout en rencontrant d'autres personnes vivant les mêmes choses.

Une réputation de professionnels de la relation parent enfant

Le 07 mai 2004, lors d'un débat organisé à Amay par la Feser (Fédération des Espaces Rencontre), Thierry Detienne, à cette époque Ministre en charge de l'Action sociale, rappelait les raisons pour lesquelles il était satisfait du passage des services «Espace Rencontres» sous la houlette de la Région wallonne. Pour lui, les problèmes éprouvés par les parents dans l'exercice de leur droit aux relations personnelles à l'égard de leurs enfants doivent pouvoir être examinés en dehors du recours à la justice. Et la reconnaissance des Espaces Rencontres dans leurs actions vis-à-vis de toutes les familles va dans ce sens.

Depuis janvier 2004, date du changement de régime pour ces derniers, les demandes adressées à l'équipe de Mons se multiplient. La quantité de dossiers ouverts et le nombre d'interlocuteurs institutionnels ont augmenté. Par ailleurs, les situations familiales impliquées se diversifient. Les intervenants montois sont parfois amenés à assouplir leur cadre initial de fonctionnement. Une telle évolution démontre la nécessité de services capables d'accompagner les difficultés relationnelles entre parents et enfants. Elle semble également signifier la reconnaissance d'une certaine qualité du travail mené.

Pour maintenir cette qualité, l'Espace Rencontres Hainaut veut toutefois rester attentif à ne pas faire tout, n'importe quand et n'importe comment. La demande de polyvalence qui s'exprime

de plus en plus devra être contrôlée. L'adaptation de son règlement d'ordre intérieur, ainsi que le renforcement de ses relations avec d'autres services, pourraient y contribuer.

Pour en savoir plus

Contacts

Espace Rencontres Hainaut ASBL

Rue des Arbalestriers, 16

7000 Mons

Tél./Fax: 065 36 28 39

Autres services «Espace Rencontres»
agréés par la Région wallonne

Trimurti Espace Rencontre, rue aux
Chevaux, 7 à 4540 Amay – Tél. : 085 32
84 53.

Oasis Famille, rue de Bastogne, 46 à
6700 Arlon – Tél. : 063 41 30 26.

Contact Parent Enfant, rue du
Presbytère, 3 à 6000 Charleroi – Tél. :
071 46 28 75.

« Le Chêne », avenue de la Reine, 1 à
1310 La Hulpe – Tél. : 02 656 08 71.

Aide Sociale aux Justiciables, En
Frémonstrée, 129 à 4000 Liège – Tél. :
04 223 43 18.

L'Autre Lieu, rue Victor Libert, 36J à
6900 Marche – Tél. : 084 32 33 00.

Autrement, rue Louis Loiseau, 39B à
5000 Namur – Tél. : 081 73 67 69.

Espace Rencontre Centre Ardenne, rue
Lieutenant Lozet, 6/1 à 6840
Neufchâteau – Tél. : 061 46 43 64.

Centre Aurore Charlier Service Espace
Rencontre, rue des Cordes, 8 à 7500
Tournai – Tél. : 069 84 65 75.

Funambule, rue des Raines, 46 à 4800
Verviers – Tél. : 087 78 62 16.

Et à Bruxelles

Le Patio, 185 chaussée de Waterloo à
1060 Bruxelles – Tél. : 02 539 29 59.

Bibliographie

Projet de décret relatif à l'agrément et au subventionnement des services « Espace Rencontres ». Rapport présenté par la Commission de l'Action sociale, du Logement et de la Santé, 27 avril 2004.

Espace Rencontre Hainaut. Service d'accompagnement du droit aux relations personnelles. Présentation de 2002.

Les Espaces Rencontres crient au secours ! Dossier de presse.

Les « Espaces Rencontre » se fédèrent pour assurer leur avenir et coordonner leurs actions, Alter Educ., n°68, 10 oct. 2004.

Des lieux de rencontre enfants parents.
Initiative de prévention dans le cadre de
la politique de santé de la Commission
communautaire française, 3^{ème} éd.,
2003.

Cools Stéphanie, Réflexion sur la
transposition des activités de l'Espace
Rencontre au sein du milieu carcéral.
Travail de fin d'études 2002-2003.

| |
|---|
| Crédits illustrations : © Espace Rencontres Hainaut ASBL. Utilisées avec autorisation |
|---|

La lecture de ce Cahier vous donne envie de réagir ?

Labiso.be est un espace interactif. Sur le site Internet <http://www.labiso.be>, VOUS trouverez un forum qui vous permettra de déposer vos impressions de lecture. Réactions à chaud ? Avis divergeant sur une idée défendue par cette expérience ? Projets semblables à mettre également en évidence ? Liens à faire avec l'actualité ? Témoignage ?

N'hésitez pas. Le micro vous est ouvert...

Le laboratoire des innovations sociales et de santé, c'est :

Écrire pour décrire son projet dans l'action sociale et la santé

Présenter son action au delà d'un rapport d'activités, d'un dossier de subvention ou d'une prise de parole publique, c'est une manière de se positionner autrement par rapport à l'extérieur, de décrire ses pratiques professionnelles sous un autre jour. C'est aussi s'extirper du quotidien et prendre le temps de réfléchir : qui est-on, que fait-on, quel sens a l'action... ?

L'équipe de journalistes de Labiso propose cette démarche d'écriture – voire de co-écriture. Concrètement, en fonction des attentes et de la

disponibilité des équipes, plusieurs scénarios peuvent naître de la rencontre avec un journaliste spécialisé. Rédaction par nos soins sur base d'entretiens et de documents, accompagnement dans l'écriture d'un membre de l'équipe tenté par le travail, écriture à quatre, huit ou douze mains, mise en valeur de productions internes... Tout est possible.

Éditer dans une collection de livres numériques

Avec Labiso, la démarche d'écriture se prolonge et se matérialise en une publication d'un livre numérique, partie d'une collection de « *cahiers* ». Ces petits bouquins, téléchargeables gratuitement sur Internet, peuvent être imprimés, lus à l'écran, compulsés à l'envi. La Toile offre l'avantage d'occuper un espace d'expression et de

visibilité aux possibilités infinies. Les cahiers numériques sont recyclables sur n'importe quel site web et d'une formule plus souple que les éditions papiers. Même si l'accès aux nouvelles technologies et à Internet n'est pas encore égal pour tous, investir cet espace d'expression c'est aussi être au plus près des nouvelles réalités sociales, des nouveaux besoins, des nouvelles formes de pauvreté

**Échanger pour s'inspirer,
décloisonner, innover**

L'ambition est là : favoriser l'échange sur les pratiques et le décloisonnement entre professionnels, stimuler les démarches innovantes. Une fois sur la Toile, les effets des « cahiers » sont entre les mains des équipes et des lecteurs. Si les équipes ont trouvé intérêt à faire le point, modifié leurs

pratiques ou déterminé un nouveau projet, les lecteurs peuvent faire des liens entre différents types d'interventions, s'interroger sur les modèles et, nous le souhaitons, s'interpeller les uns les autres. C'est en tout cas loin des codes de « bonnes pratiques », des grandes messes institutionnelles, que Labiso propose le premier terme de l'échange.

Labiso, cela peut aussi être :

Certains services et associations ont misé sur Internet en tant qu'outil de visibilité, de travail en réseau, d'échanges sur les pratiques. Ils sont conscients des énormes possibilités que leur offre la Toile : devenir émetteur/producteur et non plus seulement consommateur / récepteur.

Le recours aux nouvelles technologies de la communication est conçu ici comme un outil au service du travail social et de ses travailleurs.

Si la démarche de Labiso montre des effets très positifs, elle est aussi de celles qui nécessitent une adaptation continue et un questionnement permanent – notamment du fait du support qui la sous-tend. Un support, l'Internet, dans lequel il est intéressant

que les professionnels de terrain des secteurs de l'aide aux personnes investissent pour l'alimenter de contenus pertinents et mobilisateurs.

Labiso@alter.be

Pascale Hensgens - : 0494 14 82 42

Catherine Daloze -: 02 541 85 22.

La collection est coordonnée par Thomas Lemaigre (AlteR&I). Ce cahier a été rédigé par Catherine Daloze (AlteR&I) avec la participation de l'équipe de l'ASBL Espace Rencontres Hainaut, Stéphanie Cools, Mathieu Gabric, Brigitte Sauvage, Isabelle Van De Vyvere et Sabine Van Trimpont. Il a été achevé le 15 novembre 2004.